



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5120 Primaire d'adhérence (Base)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- Nom et/ou code du produit** : 5120 Primaire d'adhérence (Base)
- Manufacturier** : Rust-Oleum Netherlands BV, B.P. 138, NL-4700 AC Roosendaal, Pays-Bas
SA Martin Mathys, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique
- Numéro de téléphone en cas d'urgence** : Rust-Oleum: +31(0)165-593636; Télécopieur: +31(0)165-593600
Martin Mathys: +32(0)13-460200; Télécopieur: +32(0)13-460201
- Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS** : rpmeurohas@ro-m.com
- Utilisation du produit** : Base pour peintures à 2 composants.
Revêtements de protection pour les constructions industrielles.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

- Classification** : Xi; R36/38
R43
N; R51/53
- Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Dangers pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Avertissements supplémentaires** : Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. La préparation peut être sensibilisante pour la peau. Elle peut aussi être irritante pour la peau.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au sens de la Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE)

Nom chimique	No CAS	%	N° UE	Classification
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	9003-36-5	25 - 50	500-006-8	Xi; R36/38 R43 N; R51/53 [1]
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	25068-38-6	10 - 25	500-033-5	Xi; R36/38 R43 N; R51/53 [1]
1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane	16096-31-4	10 - 25	240-260-4	Xi; R36/38 R43 R52/53 [1]
alcool benzylique	100-51-6	5 - 10	202-859-9	Xn; R20/22 [1]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Inhalation peu probable dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne pas provoquer le vomissement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Recommandé : mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.

Recommandations : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Déversement : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manutention : Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'embruns ou de brouillard générés lors de l'application de cette préparation. Éviter l'inhalation de poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Limites d'exposition professionnelle : Non disponible.

Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
Protection des mains	: >8 heures (temps de protection): gants, caoutchouc nitrile (EN 374) . <i>Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition. L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.</i>
Protection des yeux	: Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux (EN 166) .
Protection de la peau	: Recommandé: Porter des survêtements ou une chemise à manches longues. (EN 467) .
Autre protection	: L'utilisation de vêtements supplémentaires peut être recommandée selon la tâche à accomplir (p. ex. manchettes, tablier, combinaisons jetables, etc.) afin d'éviter tout contact avec la peau.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

État physique	: Liquide. [Liquide épais huileux.]
Odeur	: Légère odeur.
Couleur	: Ambre.
Point d'éclair	: Coupe fermée: >130°C (>266°F) [ISO EN 2719 / DIN 51758 / ASTM D93]
Point d'ébullition	: >200°C (>392°F)
Pression de vapeur	: <0.067 kPa (<0.5 mm Hg)
Densité de vapeur	: >1 [Air = 1]
Taux d'évaporation (BuAc=1)	: <0.1 (Acétate de butyle. = 1)
Volatilité %	: 0% (v/v), 0% (p/p)
Viscosité	: Dynamique: 14000 à 18000 mPa·s (14000 à 18000 cP)
Densité relative (kg/L)	: 1.1

10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour obtenir des détails.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau.

La préparation contient des diluants réactifs à base d'époxy, qui ont une action irritante modérée à sévère sur les yeux, les muqueuses et la peau; ce sont aussi des sensibilisants puissants.

Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

Une pénétration dans l'organisme par ingestion a montré des effets sur le système nerveux des animaux dans certains cas. Cependant un contact avec la peau ou par inhalation n'a pas causé le même effet chez l'animal. Une exposition prolongée à de grande concentration peut provoquer des effets sur les organes comme le foie et les reins.

Contient du (de la) résine époxy de bisphénol-A/F, poids.mol.moyen ≤ 700, 1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane. Peut déclencher une réaction allergique.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>11400 mg/kg	-
1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane	DL50 Orale	Rat	2900 mg/kg	-
alcool benzylique	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	>4178 mg/m ³	4 heures
	Vapeur			
	CLmin Inhalation	Rat	2000 ppm	4 heures

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Vapeur

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom des ingrédients	Résultat	Espèces	Exposition
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	Aiguë CE50 2 mg/L	Daphnie	24 heures
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	Aiguë CL50 2 mg/L	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 3.6 mg/L	Daphnie - daphnie	24 heures
alcool benzylique	Aiguë CI50 220 mg/L	Algues	96 heures
	Aiguë CL50 9.4 mg/L	Poisson - Barbue rayée	24 heures
	Aiguë CL50 3.1 mg/L	Poisson - Tête de boule	96 heures
	Aiguë CL50 1.5 mg/L	Poisson - Truite arc-en-ciel (oncorhynchus mykiss)	96 heures
	Aiguë CE50 55 mg/L	Daphnie - Daphnia magna	24 heures
	Aiguë CI50 700 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 460 mg/l Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	Aiguë CL50 646 mg/L	Poisson - Leuciscus idus	48 heures
	Aiguë CL50 15 mg/l Eau de mer	Poisson - Inland silverside - Menidia beryllina - 40 à 100 mm	96 heures
	Aiguë CL50 10 mg/l Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 33 à 75 mm	96 heures

Informations écotoxicologiquesBiodégradabilité

Nom des ingrédients	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	OECD 301B	12 % - Non facilement - 28 jours	-	-
alcool benzylique	-	77 % - Facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Remarque : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité.

Nom des ingrédients	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	-	-	Non facilement
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	-	-	Non facilement
1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane	-	-	Non facilement
alcool benzylique	-	-	Facilement

Potentiel bioaccumulatif

Nom des ingrédients	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700	>3	-	élevée
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700	3 à 5	100 à 3000	élevée
alcool benzylique	1.1	-	faible

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Catalogue Européen des Déchets : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Oui.

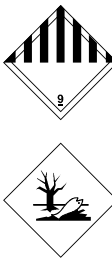
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	3082 LQ	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. Quantité limitée	9	III		Quantité limitée LQ7 Remarques Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe IMDG	3082 LQ	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. Quantité limitée Polluant marin (résine époxy de bisphénol-F)	9	III		Programmes d'urgence ("EmS"): F-A + S-F Polluant marin (P) Remarques: (≤ 5L:) Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4.6
Classe IATA	3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	9	III		Avion-passagers et avion-cargo Limitation de quantité: - Directives du conditionnement: 914

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit est classé et étiqueté pour la mise sur le marché conformément à la directive 1999/45/EC comme suit :

Symbole(s) de danger :



Irritant, Dangereux pour l'environnement.

Mentions de risque :

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité :

S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37- Porter des gants appropriés.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient du (de la) :

résine époxy de bisphénol-A/F, poids.mol.moyen ≤ 700
Éther diglycidique de l'hexanediol-1,6

COV du produit prêt à l'emploi :

IIA/h. Impressions fixatrices. Valeurs limites de l'UE : 750g/l (2007) 750g/l (2010.)
Ce produit contient un maximum de 1 g/l de COV.

Inventaire d'Europe :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Autres Réglementations CE

Avertissements supplémentaires :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

Code NC :

3824 90 70

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

résine époxy de bisphénol-F, poids.mol.moyen ≤ 700 RG 51
résine époxy de bisphénol-A, poids.mol.moyen ≤ 700 RG 51

Surveillance médicale renforcée :

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Remarque :

RG 51) Affections professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R dont il est question aux sections 2 et 3 - France :

R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont obligatoires en vertu de la directive 91/155/EEC de l'UE et de ses modifications.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Date d'édition/Date de révision : 18/09/2009.

Page 5 de 6

16. AUTRES INFORMATIONS**Avis au lecteur**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit. ©Copyright by Rust-Oleum Netherlands B.V. / Martin Mathys B.V.



Version	0.05	v.4.0.	Page 6 de 6
Date d'édition	18/09/2009.		Imprimé le 20/05/2010.